

APPEL D'OFFRES

PROJET : Reconstruction du chemin de la Baronnie

N° DOSSIER : SG-2017-0102B

La Ville de Varennes demande des soumissions pour la reconstruction du chemin de la Baronnie entre les montées de Picardie et de la Baronnie, adaptée au transport de marchandises, et ce, sur une longueur de 3 400 m. Les travaux consistent à excaver la route existante, remplacer les ponceaux transversaux, dont un de 2 100 mm, reprofiler les fossés, nettoyer les ponceaux longitudinaux existants, reconstruire la fondation et mettre en place l'enrobé bitumineux.

Les travaux prévoient aussi la construction de bordures à certains endroits, l'installation de glissières de sécurité, de même qu'une intersection complète en béton compacté au rouleau.

Prendre note que ce projet pourrait être admissible aux programmes de subvention provinciale et fédérale en matière d'infrastructures.

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux implicites et inhérents à la réalisation des travaux, incluant ceux non spécifiquement décrits, mais nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage contractuel. De plus, l'entrepreneur est responsable de la coordination, de l'exécution de l'ensemble des travaux et de la gestion de la circulation.

Seules les entreprises ayant une licence d'entrepreneur général de catégorie 1.4 et d'entrepreneur spécialisé de catégorie 2.7 sont autorisées à soumissionner.

Tel que stipulé à l'article 8 des clauses administratives générales, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville, sous peine de rejet de la soumission.

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO au www.seao.ca à compter du **2 mai 2017**.

Les soumissions devront être déposées en trois (3) copies et être accompagnées des documents suivants :

- un chèque visé ou un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10 %) du prix de la soumission incluant les taxes, valide pour une durée de cent vingt (120) jours;
- Une lettre d'intention délivrée par une entreprise dûment autorisée par l'AMF à exercer des activités de cautionnement et s'engageant, dès l'octroi du contrat au soumissionnaire, à émettre un cautionnement d'exécution des obligations pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission, ainsi qu'un cautionnement pour garantir le paiement des salaires, matériaux et gages pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission incluant les taxes. Ces cautionnements doivent être valides pour une durée de cent vingt (120) jours.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées au bureau du greffier, 2^e étage de l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, avant 11 h, le **23 mai 2017**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s). De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 2 mai 2017

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA